



Val Thorens
SETAM



15 février 2019

Communiqué de presse

Partenaires pour la protection des oiseaux en hiver sur les domaines skiables

Ce 13 février 2019, à Méribel-les-Allues, a eu lieu la signature d'une convention de partenariat inédite qui rassemble les domaines skiables des Menuires, de Val Thorens, de Méribel et de Courchevel (SEVABEL, SETAM, Régie des pistes des Belleville S3V, Méribel Alpina), aux côtés de l'ONF, l'ONCFS, la Fédération départementale des chasseurs de Savoie, l'Observatoire des galliformes de montagne et le Parc national de la Vanoise.

Le contexte

C'est un engagement fort qui a ainsi été pris par l'ensemble de ces acteurs pour la connaissance et la conservation de trois espèces d'oiseaux - tétras-lyre, lagopède alpin et aigle royal - fréquentant les territoires des domaines skiables en hiver. Avec le développement des loisirs de plein air, ces espèces sont en effet exposées à un ensemble de perturbations pouvant altérer leur comportement et impacter leur survie.

Des zones dites *refuge*, ou de *quiétude*, ont ainsi été créées en faveur du tétras-lyre. La pénétration touristique hivernale y est déconseillée, voire (plus rarement) interdite. Ces zones de quiétude implantées dans ou en dehors des domaines skiables subissent cependant des pressions de dérangement très variables.

La question de l'utilisation réelle de ces zones par les espèces ciblées se pose aujourd'hui, sachant que ces dispositifs sont parfois incompris par les pratiquants d'activités. Or leur efficacité est aussi conditionnée par le respect des périmètres.

Le projet

Pour répondre à ces questions, l'ensemble des partenaires s'associe pour une durée de 3 ans. L'objectif est de :

- mieux connaître l'utilisation de l'espace dans le temps (rythmes d'activités) par les oiseaux étudiés (tétras-lyre, lagopède alpin, aigle royal),
- mieux évaluer les impacts des dérangements liés à des pratiques sportives hivernales et à l'aménagement du territoire,
- communiquer auprès des pratiquants pour partager la connaissance et adapter les comportements.

1/2



Contact presse : Élisabeth BERLIOZ
Parc national de la Vanoise – Tél : 04 79 62 89 63
elisabeth.berlioz@vanoise-parcnational.fr



Une grande zone d'étude a été définie, avec différents contextes de dérangement hivernal : le domaine skiable des 3 vallées, avec la réserve naturelle du Plan de Tuéda attenante.

État, collectivité, opérateurs publics et domaines skiables s'associent ainsi au service de la biodiversité et d'un tourisme économiquement performant mais préservant son capital écologique.

À quelques mois de la coupe du monde de ski qui sera accueillie sur place, cette convention est un message fort sur la conciliation entre activités sportives et biodiversité et le caractère exemplaire des partenariats développés en Savoie.

Les engagements des partenaires

Les domaines skiables apportent un financement conséquent de 96 000€ pour les 3 ans, qui va permettre notamment l'achat des balises satellitaires qui seront posées sur les oiseaux, et le matériel de capture nécessaire.

Les domaines skiables prévoient également une communication autour du projet à destination du grand public.

L'ONCFS, la FDC73, l'ONF et le PNV s'engagent à :

- mettre en œuvre les opérations de capture et de suivi des oiseaux (projet de capture de 20 tétras-lyres, 10 lagopèdes et 1 aigle par an) sur la base d'un protocole défini par les experts (Observatoires des galliformes de montagne, ONCFS),
- organiser la récupération et la diffusion des données des balises satellitaires aux cosignataires et aux observatoires de la biodiversité,
- organiser la communication scientifique sur les résultats de l'étude,
- contribuer à la communication sur le projet à destination du grand public.

L'OGM restituera les résultats obtenus auprès de l'ensemble de ses membres.



Les signataires de la convention, le 13 février, près de la Réserve naturelle du Plan du Tuéda

© Nicolas Gomez – Parc national de la Vanoise



Pose d'une balise GPS sur un tétras-lyre mâle

« Faire avec », pour mieux valoriser et mieux protéger

Cette convention se situe dans la droite ligne des engagements pris dans le cadre du *Bien vivre ensemble en Vanoise* : faire avec, construire des stratégies gagnant-gagnant avec les partenaires publics et privés et partager la connaissance pour mieux valoriser, donc pour mieux protéger.

La démarche s'inscrit également dans la dynamique engagée par le Parc national de la Vanoise pour la faune sauvage en hiver avec la campagne de sensibilisation *Be Part of the Mountain* et la poursuite de l'équipement en balises des câbles de remontées mécaniques pour mieux concilier activités hivernales et quiétude de la faune sauvage en hiver.

[Voir l'actu *Be Part of the Mountain*](#)



Lagopèdes alpins